



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## taxe d'habitation

Question écrite n° 120528

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la différence de traitement entre les étudiants boursiers qui habitent dans des logements de cités universitaires et ceux qui se logent dans un appartement du parc locatif privé, faute de place dans les cités universitaires. Les premiers sont exonérés de taxe d'habitation, contrairement aux seconds qui y sont assujettis. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de mettre un terme à cette inégalité de traitement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120528

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2568